



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 78836

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation préoccupante du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS). Celui-ci a pour mission de concourir aux recherches et aux publications portant sur les sciences humaines, de favoriser le développement des activités des sociétés savantes, de leurs fédérations, d'assurer l'édition de textes, etc. Depuis 2007, le CTHS est devenu un institut rattaché à l'école nationale des chartes. Sa tutelle a des conséquences graves sur la gestion du CTHS. N'étant plus autonome, elle se voit imposer des coupes budgétaires importantes qui ne lui permettent plus d'assurer ses missions et a déjà entraîné la suppression de deux postes au sein de cette institution qui a plus de 200 ans. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend mettre en œuvre pour assurer la pérennité du CTHS.

Texte de la réponse

Le comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) anime et valorise depuis près de deux siècles les travaux des très nombreuses sociétés savantes de notre pays. Il est à ce titre un acteur majeur de la science participative à laquelle le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est très attaché. Sa vitalité se retrouve notamment dans les travaux présentés lors du congrès des sociétés historiques et scientifiques qui se réunit dans une ville universitaire francophone. Interdisciplinaire, il a pour mission de favoriser les échanges entre la recherche associative, les études doctorales et la recherche universitaire. Il rassemble en moyenne plus de 700 participants et entend plus de 400 communications. Les actes sont publiés par les éditions du CTHS. L'activité de fond du CTHS demeure la publication de travaux scientifiques. Cette activité, comme pour beaucoup d'institutions publiques, nécessite une modernisation importante, tant du point de vue des métiers et des techniques de l'édition, que du point de vue économique. L'adoption de nouvelles normes comptables a imposé récemment au CTHS la mise en place d'une provision conséquente pour faire face à la dépréciation des stocks. L'adossment à un organisme d'appui, ici à l'Ecole nationale des chartes, contraint à une rigueur budgétaire et comptable d'autant plus importante que l'ensemble du budget apparaît sous la responsabilité d'un ordonnateur unique. Cette opération a amené le CTHS à restreindre fortement ses dépenses. Pour mieux comprendre et résoudre les difficultés rencontrées, une mission, dont la direction a été confiée à M. Michel Zink, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles lettres, vient de rendre un rapport, dont les conclusions sont à l'étude, afin d'éclairer les décisions que prendra le ministère pour rétablir une situation financière qui permette au CTHS de poursuivre ses deux missions dans un contexte rénové.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78836

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 mai 2016

Question publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3168

Réponse publiée au JO le : [24 mai 2016](#), page 4486